



RESULTAT DU VOTE  
Nombre de votants : 22  
Voix favorables : 22  
Voix défavorables :

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Séance du 15 octobre 2019

**Délibération**  
n° CA 2019 - 92

relative à l'attribution de bourses pour des étudiants de Masters  
de l'Ecole d'économie de Toulouse

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1**

Le montant total de 24 000 € sera attribué dans le cadre de bourses pour des étudiants de Master de l'Ecole d'économie de Toulouse figurant dans la liste annexée à la présente délibération.

**Article 2**

Ce montant sera imputé sur le Service Opérationnel 912 001 (Ecole d'économie de Toulouse).

La Présidente de l'université,



Corinne MASCALA